

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 juillet 2016
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen- Orient

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

**Lettres identiques datées du 28 juin 2016, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité commises par Israël au cours du mois de mai 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf **Salam**



**Annexe aux lettres identiques datées du 28 juin 2016
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations de l'espace terrestre pendant le mois de mai 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
2 mai 2016	11 h 30	Depuis la Palestine occupée, en face de Labbouné, au point B3, une patrouille de l'ennemi israélien a braqué une mitrailleuse fixée sur un véhicule léger de reconnaissance et d'appui en direction des membres d'une patrouille de l'armée libanaise qui installaient des tours d'observation à la frontière.
10 mai 2016	–	En face de Ras-Naqoura, entre les points AP15 et B2, un soldat de l'ennemi israélien s'est posté derrière un bloc de béton et a braqué sa mitrailleuse installée sur un bipied et surmontée d'un viseur en direction d'une patrouille de l'armée libanaise.
	08 h 00	En face de Ras-Naqoura, huit membres d'une patrouille ennemie ont pratiqué une ouverture dans la barrière technique, qu'ils ont franchie sans violer la Ligne bleue, avant de repartir à 12 h 30 en direction de la Palestine occupée. À 14 h 30, ils sont revenus et ont refermé la brèche pendant que l'un d'eux pointait son arme vers une patrouille de l'armée libanaise.
12 mai 2016	13 h 20	En face du lieu-dit Abel el-Qamh, des soldats ennemis ont braqué le canon d'un char en direction du territoire libanais.
18 mai 2016	10 h 00	En face d'Alma el-Chaab, à proximité du poste de Hanita-Est 2, un membre d'une patrouille de l'ennemi israélien a fait des gestes obscènes en direction de soldats d'une patrouille de l'armée libanaise.
23 mai 2016	12 h 00	Depuis la Palestine occupée, en face du complexe du Wazzani, un véhicule de marque Defender équipé d'une tige métallique sur lequel était fixée une caméra tournée en direction du territoire libanais s'est approché, avant de repartir à 15 h 40 en direction du territoire occupé.
25 mai 2016	15 h 15	Depuis la Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés en face d'Alma el-Chaab ont braqué une mitrailleuse montée sur un véhicule léger de reconnaissance et d'appui en direction des membres d'une patrouille de l'armée libanaise.
	15 h 50-17 h 00	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, plusieurs déflagrations et des salves de mitrailleuse de moyen calibre ont été entendues.
30 mai 2016	08 h 00	En face de la route principale reliant Kfar Kila à Adeïssé, des soldats de l'ennemi israélien se sont approchés à bord d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui, accompagnés d'un rouleau compresseur, d'une excavatrice de fossé et d'un bulldozer sur chenilles. Ils ont répandu des graviers sur la route longeant la barrière technique tandis que l'un d'eux pointait son arme en direction du territoire libanais. Ils ont achevé leurs travaux à 16 h 30 et sont repartis en direction du territoire occupé.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
31 mai 2016	10 h 15	Une patrouille de l'ennemi israélien se déplaçant à bord d'une jeep et d'un engin de génie venant de la Palestine occupée, en face de Kfar Kila, s'est arrêtée près de la barrière technique. Certains soldats ont procédé à des travaux d'entretien, tandis que d'autres chargeaient leurs armes et les pointaient en direction des membres d'une patrouille de l'armée libanaise, à qui ils ont également adressé des obscénités. La patrouille ennemie a réintégré la Palestine occupée à 10 h 30.

Violations de l'espace maritime pendant le mois de mai 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 ^{er} mai 2016	14 h 22	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant une minute, jusqu'à une distance de 110 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	19 h 11	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 222 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
3 mai 2016	03 h 35-04 h 30	Depuis les eaux de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à deux reprises, pendant respectivement cinq minutes et une minute.
	03 h 36	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant six minutes, jusqu'à une distance de 240 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	04 h 21	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant sept minutes, jusqu'à une distance de 370 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	22 h 25-22 h 30	Depuis le territoire palestinien occupé, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à deux reprises, pendant respectivement 40 secondes et 30 secondes.
5 mai 2016	08 h 22	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant sept minutes, jusqu'à une distance de 205 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 10	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 180 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
6 mai 2016	04 h 35	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 10 minutes, jusqu'à

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
		une distance de 277 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	05 h 15	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 12 minutes, jusqu'à une distance de 407 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 50	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 185 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	22 h 30	Depuis les eaux de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction du poste de Ras-Naqoura pendant 10 secondes.
8 mai 2016	12 h 50	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 130 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
13 mai 2016	07 h 50	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, jusqu'à une distance de 310 mètres. Les soldats ont lancé des grenades assourdissantes dans les eaux territoriales libanaises et tiré plusieurs coups de feu vers le sud, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
14 mai 2016	00 h 20-03 h 20	Depuis le territoire palestinien occupé, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à cinq reprises, la première fois pendant 40 secondes, puis quatre fois pendant 30 secondes chacune.
17 mai 2016	04 h 00	Depuis les eaux de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction d'un bateau de pêche libanais qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises et ont fait retentir des sirènes.
	18 h 00	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant sept minutes, jusqu'à une distance de 203 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
18 mai 2016	18 h 00	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011),

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
		pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 259 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
22 mai 2016	18 h 57	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 296 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
26 mai 2016	08 h 43	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 4 h 43, jusqu'à une distance de 460 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	08 h 43	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 5 h 7, jusqu'à une distance de 460 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	08 h 45	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 30 minutes, jusqu'à une distance de 150 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	09 h 06	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 4 h 49, jusqu'à une distance de 600 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	12 h 34	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 150 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	12 h 55	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant huit minutes, jusqu'à une distance de 90 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 46	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 296 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
27 mai 2016	18 h 47	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 314 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
29 mai 2016	20 h 40	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 17 minutes, jusqu'à une distance de 481 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 20 h 45, les soldats se trouvant à bord de cette même vedette ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 10 minutes et se sont adressés en arabe, à l'aide d'un porte-voix, aux occupants d'un bateau de pêche libanais qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises.
31 mai 2016	15 h 40	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 166 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

Violations de l'espace aérien pendant le mois de mai 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 ^{er} mai 2016	06 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 17 h 40 au-dessus de Kfar Kila.
	07 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
2 mai 2016	09 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Sud, avant de repartir à 23 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
3 mai 2016	08 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 12 h 5 au-dessus d'Alma el-Chaab.
4 mai 2016	14 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 heures au-dessus de Rmeïch.
5 mai 2016	07 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 18 h 40 au-dessus de Kfar Kila.
6 mai 2016	08 h 45	Un petit avion de reconnaissance radiocommandé de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Blida, avant de repartir à 8 h 46 en direction du territoire occupé.
8 mai 2016	14 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest, Rayak et Baalbek, avant de repartir à 19 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	21 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir le lendemain à 7 heures au-dessus de Kfar Kila.
9 mai 2016	09 h 45	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	21 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 4 h 45 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	22 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir le lendemain à 4 h 45 au-dessus de Rmeïch.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
10 mai 2016	07 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 12 h 15 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa occupées. Il a survolé Rachaya, Hasbaya et les fermes de Chebaa, avant de repartir à 10 h 55 au-dessus de Naqoura.
	11 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 21 h 45 au-dessus d'Alma el-Chaab.
11 mai 2016	07 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Baalbek et Rayak, avant de repartir à 21 h 50 au-dessus de Kfar Kila.
	08 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, Iqlim el-Kharroub, Tripoli et Chekka, avant de repartir à 14 h 35 au-dessus de Naqoura.
12 mai 2016	06 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé Baalbek et Rayak, avant de repartir à 14 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
14 mai 2016	09 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 11 heures au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, Rayak, Baalbek, le Hermel, et les cazas du Metn et de Baabda, avant de repartir à 21 h 30 au-dessus de Rmeïch.
15 mai 2016	21 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud et Damour, avant de repartir le lendemain à 6 h 30 au-dessus de Rmeïch.
16 mai 2016	07 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 16 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et le Sud, avant de repartir à 18 heures au-dessus de Rmeïch.
17 mai 2016	10 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 40 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
19 mai 2016	12 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
21 mai 2016	09 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 14 h 40 au-dessus de Kfar Kila.
	15 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 21 h 50 au-dessus de Kfar Kila.
24 mai 2016	20 h 40	Un avion de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais et survolé la mer au large de Naqoura, lâchant 10 leurres thermiques.
	23 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, Beyrouth et sa banlieue, Rayak et Baalbek, avant de repartir le lendemain à 17 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
25 mai 2016	15 h 50-17 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa occupées.
26 mai 2016	11 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud et Iqlim el-Kharroub, avant de repartir à 22 h 25 au-dessus de Rmeïch.
27 mai 2016	06 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel et le Sud, avant de repartir à 15 h 50 au-dessus de Rmeïch.
29 mai 2016	13 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Chouf et le Sud, avant de repartir à 19 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
30 mai 2016	13 h 00	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 40 au large de Naqoura.
	13 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 19 h 50 au-dessus d'Aïtaroun.
	17 h 00	Un petit hélicoptère bleu de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus du point B66, en face de Meïs el-Jabal. Il a survolé Meïs el-Jabal et Blida, avant de repartir à 17 h 10 au-dessus d'Aïtaroun, au niveau du point B57.
31 mai 2016	10 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 10 au-dessus de Rmeïch.
